

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 73

**Date de convocation
24 septembre 2021**

Séance du 30 septembre 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-
RICHARD-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. AVERLY (pouvoir à M. ULPAT)
M. VUARNESON (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à Mme MERIEUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à Mme MERIEUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOCAHUT

OBJET : Demandes de subventions exceptionnelles – Roller hockey

Exposé : Le roller hockey sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de sa participation à la Coupe d'Europe 2021 en Suisse.

Chaque année, une subvention exceptionnelle pour participation à la Coupe d'Europe est stipulée dans les contrats d'objectifs. Cette démarche n'a pas été faite en 2021 au vu des circonstances sanitaires.

Monsieur le Maire a été sollicité par le président du club de roller hockey à hauteur de 2 500 €, somme identique aux années précédentes.

Considérant que le Roller Ardennes Pays Rethélois a participé à la Coupe d'Europe 2021 en Suisse,

Considérant que, chaque année, une subvention exceptionnelle pour participation à la Coupe d'Europe est stipulée dans les contrats d'objectifs mais que cette démarche n'a pas été faite en 2021 au vu des circonstances sanitaires,

Considérant que Monsieur le Maire a été sollicité par le président du club de roller hockey à hauteur de 2 500 €, somme identique aux années précédentes,

Après avis des commissions Jeunesse, Sport et monde associatif / Culture, fêtes et cérémonies / Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Monsieur ULPAT ne prenant pas part au vote,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 26 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 € au Roller Ardennes Pays Rethélois dans le cadre de sa participation à la Coupe d'Europe,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reithel, le - 6 OCT 2021
de la publication, le - 6 OCT. 2021
Fait à Reithel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

